***Document annexe.***

Vous allez utiliser des locaux appartenant ou affectés à la Paroisse. Vous devez noter que votre responsabilité est entièrement engagée pendant le temps d’utilisation, pour tous les dommages que les participants ou vous-même pourriez occasionner aux bâtiments ou au matériel.

**Nous vous demandons de souscrire UNE ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE « BIENS CONFIES ».**

Cette assurance devra vous garantir contre l’incendie, le dégât d’eau, le vol du matériel paroissial, le bris des glaces, et les dégradations mobilières ou immobilières.

Ce contrat spécifique ne couvre pas, généralement, les biens des participants eux-mêmes. Attention au VOL !

Par ailleurs, nous vous signalons que les assurances ne remboursent en général les dommages couverts qu’au-delà d’une certaine somme (dite : franchise). Les actes imprudents ou inattentifs auront donc toujours pour vous une conséquence financière.

**ATTESTATION DE GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE *« BIENS CONFIES ».***

Souscripteur : .........................................................................

Cie d’Assurance : ...................................................................

N° de Police : .........................................................................

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Evénement garantis* | | *Franchise* | |
| Incendie |  | oui  | non  |
| Dégât d’Eau |  | oui  | non  |
| Vol |  | oui  | non  |
| Bris de glaces |  | oui  | non  |
| Dégradations |  | oui  | non  |

Ces garanties sont acquises pour une durée de ............... jours, à compter du ...................inclus

*Signature du souscripteur Signature de l’Assureur*